

SAINT-MARTIN-D'HÈRES | Un avis favorable, certes assorti de réserves, a

Projet Neyrpic : c'es



C'est sur les friches des anciennes usines Neyrpic que le projet, porté par la municipalité et le promoteur privé Apsys, devrait être construit. Un projet qui devrait comprendre 89 boutiques, 20 restaurants et cafés, 9 moyennes surfaces et des lieux de loisirs dans un espace totalement dédié aux piétons. Les travaux pourraient démarrer au second semestre de cette année. Photo La D. Jean-Benoît VIDY

Les opposants au projet feront sans doute grise mine, ses défenseurs forcément beaucoup moins... Une nouvelle étape a été franchie dans la réalisation du projet Neyrpic, ce pôle de vie et de loisirs initié dès le début des années 2000 et porté par la municipalité et le promoteur Apsys, sur la commune de Saint-Martin-d'Hères.

Sur la ZAC Neyrpic qui borde sur un de ses pans l'avenue Gabriel-Péri, deux panneaux, implantés sur les friches industrielles des anciennes usines, immanquables pour les piétons comme pour les automobilistes, annoncent le projet Neyrpic. Et sous l'immense photo, trois mots : "Ouverture en 2020". Une date annoncée et soulignée par la municipalité comme par le promoteur et investisseur privé Apsys pour un projet appelé "pôle de vie, de loisirs et de commerces" par ses défenseurs et "centre commercial" pour ses détracteurs. Voilà pour le calendrier officiel.

Depuis hier, les choses se précipitent. À l'issue de l'enquête publique, qui s'est tenue du 21 novembre au

22 décembre 2017, préalable à l'obtention du permis de construire au nom de la SARL Les Halles Neyrpic, le commissaire-enquêteur a rendu ses conclusions : avis favorable, assorti de réserves ! Et c'est le maire de Saint-Martin-d'Hères qui l'a annoncé lors d'une conférence de presse. Lors du rendez-vous organisé hier en fin de matinée en salle du conseil municipal, David Queiros, entouré de quelques-uns de ses adjoints et élus, et dont c'est là le projet phare de sa seconde partie de mandat, s'est montré « confiant » : les réserves, au nombre de sept, « seront levées » et le projet, « légitime et reconnu », se fera !

C'est vendredi, précisément, que le commissaire-enquêteur a remis son rapport (1).

Un rapport d'un peu plus de 200 pages (dont nous n'avons étonnamment pas eu copie, NDLR), « détaillé », « motivé dans ses conclusions », qui s'appuie sur quelque 800 avis, répartis, selon l'édile, entre 60 % d'avis favorables, 30 % d'avis défavorables et 10 % « dont on ne sait pas déterminer précisément l'opinion ».

Des réserves dont au moins six devraient être levées d'ici le 27 mars prochain

Si l'avis favorable ainsi émis est une vraie satisfaction pour l'équipe en place, les réserves – qui ne sont pas des recommandations – ne sont pas absentes, loin de là. Mais quoi de plus "normal" finalement pour un projet de cette taille... Au nombre de sept, elles portent sur l'obtention du déclassement par la Métropole d'une partie de la rue Gallée, partie intégrante du projet – de loin la réserve la moins anodine (lire par ailleurs) –, et sur six autres dont le maire a rapidement listé les princi-

aux points, sans les expliquer plus que cela. Entre améliorations à apporter en matière d'accessibilité, notamment à destination des personnes à mobilité réduite, implantations de bornes à incendie, positionnement de passages piétons... Des réserves, a-t-il affirmé, du moins pour ce qui concerne l'état, « à la première lecture du rapport, ce sont des mesures relativement simples à prendre, il n'y a pas de caractère contraignant fort de ce point de vue-là ».

Si le projet Neyrpic semble donc aujourd'hui sur de bons rails, il marque sans conteste aussi un tournant pour le ré-

aménagement urbain du côté nord de la commune et de l'avenue Gabriel-Péri autour d'un projet qui, rappelons-le, en dépit de sa validation par différentes institutions comme la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), la Commission nationale d'aménagement commercial (Cnac) en 2011, puis le Conseil d'Etat en 2014, a largement questionné, au-delà de la commune. Restent aussi les recours éventuels. Mais là, c'est encore une autre histoire...

Genelle MELIS

LA PHRASE

« Avec Neyrpic, nous portons une vision optimiste de l'aménagement urbain [...] et Saint-Martin-d'Hères aussi a droit à son cœur de ville. »

David Queiros, maire de Saint-Martin-d'Hères

émis dans un rapport rédigé par le commissaire-enquêteur après enquête publique

bien parti, mais...

Déclassement d'une rue par la Métro : « Je suis confiant »

C'est clairement la réserve la plus contraignante dont la résolution n'est plus tout à fait assurée, mais du seul fait de l'action et de la détermination du maire... Et comme l'a rappelé David Queiros hier, « la halle est dans le camp des services compétents et notamment de la Métropole ». Dans son rapport, le commissaire-enquêteur « sage » en effet l'obtention du déclassement d'une partie de la rue Gallée, une « portion » de rue de 650 mètres carrés sur une surface de plus de trois hectares) dévolue à Grenoble-Alpes Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015 et le transfère à ses services de la compétence voi-

« Je n'imagine pas d'autre alternative »

Le conseil métropolitain devrait se réunir le 6 avril prochain et, sans surprise, se prononcer sur ce déclassement au travers d'une délibération. Devrait, car ledit texte a été, sinon repoussé, du moins non inscrit à l'ordre du jour des séances de ces derniers mois. Et ce, « en dépit d'un avis favorable émis par une commission-enquêteur après enquête publique sur ce point précis » en novembre 2017. Ce qui fait dire au maire : « Forcément, nous aurions pu aller plus vite sur ce sujet, mais bon... ». Donc, pour l'heure, pas de certitude, d'un côté comme de

l'autre, sur un ordre du jour qui satisfera la commune. Pour autant, David Queiros se dit « confiant » : « Cette délibération sera programmée et je n'imagine pas d'autre alternative. Si ce n'est pas le cas, chacun devra assumer ses responsabilités », lance-t-il. Et il élu veut y croire, en dépit des avis parfois hostiles entendus sur le projet. On retiendra notamment les craintes entendues ici et là et notamment celles de Guy Jullien, vice-président délégué à l'artisanat et au commerce à la Métro, qui, via une étude, faisait valoir en septembre dernier « les impacts sur le commerce grenoblois » (autre édition du 1^{er} septembre 2017). « Je suis sûr, certes, mais je suis aussi conseiller métropolitain et de nombreux échanges ont eu lieu autour du projet Neyrpic. Aujourd'hui, avec cet avis favorable, certains élus seront, je pense, rassurés. Un avis favorable permet d'avoir de bonnes indications pour voter sereinement sur un déclassement. Et nous sommes tous des élus respectueux du cadre démocratique et républicain », a conclu le maire. Rendez-vous donc le 6 avril prochain.

Retrouvez notre vidéo sur notre site www.ledaughine.com



David Queiros, hier, sur le site du futur projet et précédemment sur la rue Gallée dont une portion doit être déclassée par la Métropole, en vertu de ses compétences au niveau de la voirie. Photo La D. Carole SORIN

LE PROJET en quelques chiffres



Le projet, présenté comme l'aménagement d'un véritable lieu de vie pour tous, qui favorise les déplacements efficaces avec la proximité des lignes de bus et tramway, est une surface totale de terrain de l'ordre de 4,5 hectares, 24 000 mètres carrés de surface commerciale, 89 boutiques, 17 restaurants, neuf moyennes surfaces, une esplanade centrale (ou corso) de 7 500 mètres carrés, un parking sûr de 850 places. C'est aussi l'implantation de 13 000 panneaux photovoltaïques, une architecture qui s'appuie sur l'existant et un investissement privé de l'ordre de 230 millions d'euros. Photo La D. Carole SORIN

L'INFO EN +

LES DÉLAYS LÉGAIUX

La municipalité a décerné deux mois – jusqu'au 9 mai, donc – pour lever les différentes réserves émises par le commissaire-enquêteur dans son rapport remis au maire vendredi, faute de quoi l'avis favorable pourrait devenir défavorable.

Les recours contre le projet sont possibles une fois le permis de construire accordé (qui devra être dans les deux mois aussi) et pour une période de trois mois. Par exemple, si le permis de construire est obtenu le 9 mai, les recours seront possibles à compter de cette date et jusqu'au 9 août...

RÉACTIONS

CHRISTOPHE FERRARI

« Le travail se poursuit »

« Le président de la Métropole, Christophe Ferrari, déclare après l'avis du commissaire-enquêteur : « Nous travaillons avec la commune de Saint-Martin-d'Hères, celle de Grenoble et le promoteur du projet Neyrpic. L'enjeu, c'est construire une métropole polycentrique où les pôles de vie sont complémentaires, où le développement des uns ne se fait pas au dépens des autres. C'est une approche nouvelle, collective, parfois difficile, mais indispensable. Le travail se poursuit. »



GEORGES OUDJAUDI

« À l'opposé de la nature du projet »

« L'élu du groupe municipal d'opposition Coslueurs SMH, par ailleurs vice-président à la Métropole : « La réserve sur le déclassement d'une partie de la rue Gallée est naturelle. Vieillesse, et en l'absence de rapport remis par la municipalité, le commissaire-enquêteur est passé à l'évidence à côté de la nature du projet. Il est resté dans la compréhension d'un projet local, purement martinérois, et n'a pas saisi la vocation de ce projet qui est un projet métropolitain. »

ABDELLAZIZ GUESMI

« Notre vigilance sera totale... »

« Abdellaziz Guesmi, président du groupe municipal d'opposition "Les Républicains", par ailleurs conseiller métropolitain (LREM/ Société civile) : « Nous pensons que le projet proposé par la Ville ne tient pas compte de l'intérêt présent et à venir de la population. L'avis est lesté de sept réserves dont nous ne commissions pas la levée. Certaines sont-elles de nature à faire annuler le projet ? Entend-il généraliser le projet ? Fais-je une analyse sans document officiel est difficile... Notre vigilance sera totale afin de défendre nos habitants et nos jeunes. »

MOHAMED GAFSI

« Si le déclassement n'est pas voté... »

« Le président du groupe municipal (martinérois) d'opposition "Les Républicains", par ailleurs conseiller métropolitain : « Cet avis ne m'étonne pas. Je ne suis pas favorable à ce projet pour lequel nous avons été pris en otage. En même temps, il ne se fait pas, c'est toute la commune de Saint-Martin-d'Hères et surtout ses habitants qui risquent de se retrouver dans une situation financière catastrophique, alors que le réalité, avec le niveau des taxes, est déjà insoutenable. Si ce déclassement n'est pas voté, le projet ne se fera pas. »

ASRA WASSFI

« De la déception »

« L'élu martinérois Asra Wassfi du groupe d'opposition municipal "Saint-Martin-d'Hères. Autrement" : « Je suis déçu... Nous avons été actifs et force de propositions et nous avons essayé de faire bouger les choses, mais nous n'avons pas été écoutés. Il s'agit désormais d'étudier ces réserves avec soin. »